

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



DECISION N° 44 / MPMB/ DGD DU 13 MAI 2014

Portant nomination des membres de la Cellule d'Audit des Entreprises candidates au statut d'Opérateurs Economiques Agréés (OEA)

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la Loi n°92 - 570 du 11 Septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;
- Vu le Décret n°2012-241 du 13 Mars 2012, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2012 – 242 du 13 Mars 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2011-118 du 22 Juin 2011, portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2011-222 du 07 Septembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le Décret n°2012 – 287 du 16 Mars 2012 portant nomination du Colonel-Major COULIBALY Issa, en qualité de Directeur Général des Douanes ;

Considérant les nécessités du service.

D E C I D E

Article 1 : Sont nommées en qualité de membres de la Cellule d'Audit des Entreprises candidates au statut d'Opérateurs Economiques Agréés (OEA), les personnes ci-après désignées :

- ✓ **Chef de Cellule**
Monsieur AFFI Alain, Administrateur des Services Financiers,
Matricule 246 228 L.

✓ **Membres**

- **Monsieur TACKA Kicreky Georges Emmanuel Grah**, Administrateur des Services Financiers, Matricule 132 332 J ;
- **Monsieur KAKOU Konan**, Administrateur des Services Financiers, Matricule 107 413 L ;
- **Monsieur AHUA Dié Kacou Jacques**, Administrateur des Services Financiers, Matricule 239 611 D.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations

- MEF/Cab
- DG Impôts
- OCOD
- Toutes les Directions Douanes
- CCESP



Col. Maj. Issa COULIBALY